



MODIFICATIONS AUX LOIS DU JEU 2019-2020

Résumé sommaire des changements

Ce document se veut un résumé des nombreuses modifications aux lois du jeu appliquées pour la saison 2020. Il doit être utilisé qu'à titre informatif et n'a pas préséance sur les lois du jeu de l'IFAB et/ou sur les règlements de la compétition.

LOI 3 – Joueurs

- Le joueur remplacé doit quitter le terrain par la limite du terrain la plus proche d'où il se trouve, à moins que l'arbitre ne l'autorise à sortir rapidement et immédiatement d'un autre endroit (pour une question de sécurité ou en cas de blessure par exemple).

Le joueur remplacé doit revenir le plus rapidement possible au banc de son équipe.

Loi 5 – Arbitre

- L'arbitre a le pouvoir d'infliger un carton jaune ou rouge à des officiels d'équipe qui n'ont pas un comportement responsable ; si la personne fautive ne peut pas être identifiée, c'est l'entraîneur principal qui se verra infliger la sanction.
- Une nouvelle exception permettant à un joueur blessé d'être soigné rapidement sur le terrain : Un penalty a été accordé et le joueur blessé en est le tireur attitré.

Loi 8 – Coup d'envoi et reprise du jeu

- L'équipe qui remporte le tirage au sort choisit soit le côté où elle désire débiter, soit d'effectuer le coup d'envoi. L'adversaire aura alors :
 - Choix du côté où elle désire débiter ; si l'équipe a choisi le ballon
 - Le coup d'envoi ; si l'équipe a choisi le côté
- Lors d'une reprise par une balle à terre, le ballon est remis à l'équipe qui a touché le ballon pour la dernière fois, à l'endroit où le ballon a été touché pour la dernière fois. Tous les autres joueurs doivent se trouver à au moins 4 mètres du ballon.

Toutefois, dans le cas où le ballon se trouvait dans la surface de réparation ou que la dernière touche a eu lieu dans la surface de réparation, au moment où le jeu a été arrêté, la balle à terre est donnée au gardien de but de l'équipe en défense, peu importe qui a touché en dernier au ballon.

Loi 9 – Ballon en jeu et hors du jeu

- Le jeu doit reprendre par une balle à terre si un ballon touche un arbitre, reste sur le terrain et :
 - Une équipe peut entamer une attaque prometteuse
 - Entre directement dans le but
 - Est récupéré par l'équipe adverse

Loi 10 – Issue d’un match

- Si le gardien de but envoie le ballon directement de la main dans le but de l’équipe adverse, un coup de pied de but est accordé à cette équipe.

Loi 12 – Fautes et incorrections

Faute de main

- Il y a faute de main si un joueur :
 - Touche délibérément le ballon du bras ou de la main, avec un mouvement vers le ballon
 - Récupère la possession du ballon ou le contrôle du ballon après avoir touché le ballon du bras ou de la main et ensuite :
 - Marque un but
 - Crée une occasion de but
 - Marque directement de la main ou du bras, même de manière accidentellement
- Il y a généralement faute si un joueur :
 - Touche le ballon du bras ou de la main lorsque ; et ce même si le ballon vient directement d’un autre joueur à proximité :
 - La position du bras ou de la main a artificiellement augmenté la surface couverte par son corps
 - Le bras ou la main est au-dessus du niveau des épaules ; à moins que le joueur ait délibérément joué le ballon et que ce dernier touche ensuite son bras ou sa main
- Il n’y a généralement pas de faute si le ballon touche le bras ou la main d’un joueur :
 - Directement après l’avoir joué (ex. déviation, rebond)
 - Directement après avoir été joué par un autre joueur à proximité
 - Si le bras ou la main est près du corps et n’en augmente pas artificiellement la surface
 - Si un joueur tombe et que son bras ou sa main est positionné entre son corps et le sol pour amortir la chute
- Si le gardien de but touche le ballon de la main ou du bras en infraction aux lois du jeu dans sa propre surface de réparation, un coup franc indirect est accordé, mais aucune sanction disciplinaire n’est infligée.
 - Par exemple, un gardien ne peut se saisir du ballon lorsqu’une passe ou une rentrée de touche lui est délibérément adressée, ou lorsqu’il a déjà relâché le ballon. Le jeu sera repris par un coup franc indirect, mais le gardien ne recevra aucune sanction disciplinaire même s’il stoppe une attaque prometteuse ou annihile une occasion de but manifeste.

Toutefois, si le gardien a clairement joué ou essayé de jouer le ballon au pied, il ne sera pas sanctionné d’un coup franc indirect s’il touche le ballon du bras ou de la main suite à une passe délibérée ou une rentrée de touche.

Reprise du jeu retardée pour infliger un carton

- Si l'arbitre appelle une faute passible d'un carton, jaune ou rouge, mais que l'équipe adverse au joueur fautif joue rapidement le coup franc dans le but de se procurer une occasion de but claire, l'arbitre peut maintenant desservir la sanction au prochain arrêt de jeu.

Reprise du jeu après des fautes et incorrections

- Lorsque le ballon est en jeu, toutes les infractions verbales sont sanctionnées d'un coup franc indirect.

Loi 13 – Coups francs

- Lors d'un coup franc indirect, l'arbitre n'a plus à maintenir son bras dans les airs jusqu'à ce que le ballon soit touché par un autre joueur s'il devient clair qu'un but ne puisse être marqué directement.
- Si l'équipe qui défend forme un mur de 3 joueurs ou plus, les joueurs de l'équipe attaquante doivent se tenir à au moins 1 mètre de ce mur jusqu'à ce que le ballon soit en jeu. Si cette distance n'est pas respectée, l'arbitre accordera un coup franc indirect à l'équipe en défense.

Loi 14 – Penalty

- Le gardien de but doit faire face au tireur, entre les poteaux, et avoir au moins 1 pied sur la ligne (ou au même niveau si le pied ne touche pas le sol) au moment du tir. Il ne doit pas toucher aux poteaux, à la barre transversale ou au filet avant que le tir soit effectué.

Loi 16 – Coup de pied de but

- Lors d'un coup de pied de but, ou un coup franc défensif dans sa surface de réparation, le ballon est en jeu dès qu'il est botté et qu'il a clairement bougé.
 - Ceci veut donc dire que le ballon n'a plus à sortir de la surface de réparation pour être joué.

L'adversaire devra normalement se trouver à l'extérieur de la surface de réparation, et à 9,15m du ballon dans le cas d'un coup franc, avant que le ballon soit botté. Advenant le cas où l'adversaire n'a pas eu le temps de sortir car l'équipe en défense veut rapidement remettre le ballon en jeu, l'adversaire sera autorisé à jouer le ballon même s'il était dans la surface de réparation au moment du botté.

Exemples d'infractions pouvant être commises par des officiels d'équipes

Mise en garde

Les infractions suivantes sont en général passibles d'une mise en garde (les infractions répétées ou outrancières, d'un avertissement ou d'une exclusion) :

- Pénétrer sur le terrain de manière respectueuse, sans chercher la confrontation ;
- Ne pas coopérer avec les arbitres, par exemple en ignorant les instructions d'un arbitre assistant ou du quatrième officiel ;
- Exprimer un léger désaccord (par la parole ou par des gestes) envers une décision ;
- Quitter plusieurs fois la surface technique (sans commettre d'autre infraction).

Avertissement (carton jaune)

Les infractions suivantes sont passibles d'un avertissement (liste non exhaustive) :

- Ne pas respecter – clairement et avec persistance – les limites de la surface technique ;
- Retarder la reprise du jeu de son équipe ;
- Pénétrer volontairement dans la surface technique de l'équipe adverse (sans chercher la confrontation) ;
- Manifester sa désapprobation par la parole ou par des gestes, notamment en :
 - Jetant ou donnant des coups de pied dans des bouteilles ou autres objets ;
 - Faisant des gestes montrant clairement un manque de respect envers le corps arbitral (par exemple applaudissement sarcastique) ;
- Demander excessivement ou avec persistance d'infliger des cartons à l'adversaire ;
- Effectuer des gestes ou se comporter de manière provocatrice ou offensante ;
- Adopter avec persistance un comportement répréhensible (mises en garde répétées) ;
- Se comporter d'une manière irrespectueuse envers le jeu.

Exclusion (carton rouge)

Les infractions suivantes sont passibles d'exclusion (liste non exhaustive) :

- Retarder la reprise du jeu de l'équipe adverse (par exemple en gardant le ballon ou en le dégageant, ou en faisant obstacle à un joueur) ;
- Quitter délibérément la surface technique pour :
 - Signifier sa désapprobation ou se plaindre auprès d'un arbitre ;
 - Agir de manière provocatrice ou offensante ;
- Pénétrer dans la surface technique de l'équipe adverse de manière agressive ou en cherchant la confrontation ;
- Jeter ou botter délibérément un objet sur le terrain ;
- Pénétrer sur le terrain pour :
 - Chercher la confrontation avec un arbitre (y compris à la mi-temps ou à l'issue du match) ;
 - Interférer avec le jeu, un adversaire ou un arbitre ;
- Se comporter de manière agressive ou physique (incluant crachat et morsure) envers tout joueur, remplaçant, joueur remplacé ou officiel des deux équipes, ou tout arbitre, supporter ou autre personne ;
- Recevoir un second avertissement au cours du même match ;
- Tenir des propos ou faire des gestes blessants, injurieux et/ou grossiers ;
- Utiliser de manière illicite des équipements électroniques ou de communication et/ou se comporter de manière inappropriée du fait de l'utilisation d'équipements électroniques ou de communication ;
- Adopter un comportement violent.